

Information destinée aux pharmaciens d'officine, centres hospitaliers, centres antirabiques et centres de vaccination

VACCIN RABIQUE PASTEUR – REMISE A DISPOSITION NORMALE

Le 22 Mai 2019

Madame, Monsieur,

Le laboratoire Sanofi Pasteur Europe souhaite vous informer **de la remise à disposition normale sur le marché de ville et le marché des collectivités** de sa spécialité Vaccin Rabique Pasteur, poudre et solvant pour suspension injectable en seringue préremplie (vaccin rabique, inactivé).

Nous vous rappelons les recommandations de vaccination contre la rage :

- Recommandations particulières

La vaccination contre la rage est recommandée pour les chiroptérologues et les personnes régulièrement exposées aux virus de la rage des chauves-souris en France métropolitaine.

- Recommandations pour les professionnels

La vaccination contre la rage est recommandée pour les personnels des services vétérinaires, personnels des laboratoires manipulant du matériel contaminé ou susceptible de l'être, équarrisseurs, personnels des fourrières, naturalistes, taxidermistes, gardes-chasse, gardes forestiers, personnels des abattoirs.

- Recommandations pour les voyageurs

La vaccination contre la rage est recommandée pour les voyageurs devant effectuer un séjour prolongé ou aventureux et en situation d'isolement dans des zones à haut risque (Asie, Afrique y compris l'Afrique du Nord, Amérique du Sud). Elle est recommandée en particulier chez les jeunes enfants dès qu'ils marchent. En effet, ceux-ci ont un risque plus élevé d'exposition par morsure ou par contact mineur passé inaperçu (léchage sur peau excoriée, griffure...). La vaccination préventive ne dispense pas d'un traitement curatif (deux injections de rappel à J0 et J3), qui doit être mis en œuvre le plus tôt possible en cas d'exposition avérée ou suspectée, mais elle simplifie le traitement et dispense du recours aux immunoglobulines qui ne sont pas toujours disponibles dans les pays en développement.

- Schéma vaccinal
 - *En pré-exposition* : trois injections aux jours 0, 7 et 21 ou 28.

Les rappels à un an puis tous les cinq ans ne sont plus recommandés systématiquement, mais :

- pour les professionnels exposés (vétérinaires, personnels de laboratoire manipulant du matériel contaminé...), les rappels seront fonction du niveau de risque d'exposition et des contrôles sérologiques,
 - pour les chiroptérologues, le rappel à un an reste systématique, les rappels suivants seront fonction des sérologies annuelles.
- *En post-exposition* : l'évaluation de la nécessité du traitement et sa mise en œuvre ne sont assurées que dans les centres de vaccination antirabique.

Notre service d'information médicale reste à votre disposition pour toute information complémentaire au 0800 55 56 58 ou pour les départements d'Outre-Mer au 0800 626 626.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos salutations distinguées.



Claire PICHON
Pharmacien Responsable
SANOPI PASTEUR EUROPE